

Formulaire demande visa

Posté par asskicker45 - le 27 Octobre 2011 à 17:07

Bonjour a tous,

Je ne réussi pas à trouver le formulaire de demande de visa (touristique) sur le site, et même ailleurs sur internet.

Je viens d'avoir le consulat au téléphone, et on m'a bien dit que je pourrait le trouver sur le site.

Alors est-ce que quelqu'un aurait ce lien tant convoité?

S'il vous plait le poster suite à ce message.

Merci d'avance pour votre aide!

-Fred

=====

Re: Formulaire demande visa

Posté par Olivier_du_31 - le 28 Octobre 2011 à 08:41

Je ne sais pas comment tu as cherché ce formulaire, je vais te donner ma technique et mes conclusions, mais je ne suis pas un professionnel.

D'une part, je fais une recherche sur Google avec les mots "visa" et "Thaïlande" et "formulaire". J'ai trouvé un certain nombre de sites d'où il ressort que:

- Tu ne peux pas demander un visa à l'ambassade par correspondance. Tu dois aller sur place, ou une personne qui a les bons documents peut y aller à ta place. (Voir à ce sujet le 4eme lien ci-dessous, et la mention sur chaque page qui commence par "Attention").

On peut donc en conclure que d'une part, tu ne trouveras pas le formulaire sur le site du Consulat, puisque tu dois te rendre sur place, et que par ailleurs, tu trouveras peut-être ce formulaire dans les officines qui font la démarche à ta place, contre espèces sonnantes et trébuchantes. Voici quelques liens en vrac que j'ai trouvé, la recherche a été longue, deux bonnes minutes:

[Le résultat de la requête](#)

[Le formulaire de commande chez "Planète-Visas" avec tout à fait à la fin ton formulaire officiel](#)

[Un explication des différents visas sur un site concurrent \(ou complémentaire...\)](#)

[Le texte explicatif de l'Ambassade de Thaïlande en France qui indique comment faire le passeport.](#)

Un dernier point, j'ai donné un lien sur le formulaire de "Planète-Visas.fr". Il y a d'autres officines, je cite celle là car c'est la dernière que j'ai consulté. Mais je ne la recommande pas, pas plus que les autres, pas moins non plus. Par ailleurs, j'attire ton attention sur les avertissements donnés par certains sites officiels thaïs ou du MAE qui indiquent que certaines officines font ou ont fait des visas trafiqués. Je veux donc dire que ces informations sont uniquement des résultats de recherche sur le net, rien de plus. De même, les textes fournis (et notamment le document officiel de l'Ambassade de Thaïlande) sont sujet à modification, leur validité n'est que ponctuelle et vous devez absolument aller sur le site pour consulter la dernière version.

Je précise tout cela car il m'est arrivé de donner quelques liens, et de me voir reprocher plusieurs mois après la non validité des informations.

Re: Formulaire demande visa
Posté par Supermotard - le 28 Octobre 2011 à 17:33

Ca dépend du consulat ou de l'ambassade.

Au consulat à Lyon, il faut faire une demande de formulaire par mél à consulatlyon@wanadoo.fr

La personne en charge des visas va alors t'envoyer très vite le bon formulaire (attention, chaque consulat et l'ambassade n'acceptent que leur propre formulaire !) et l'ensemble de la marche à suivre.

Il suffit en suite de bien respecter ce qui est demandé. Fais très attention aux dates. Il te faut au préalable avoir tes billets d'avions. Tu peux obtenir ton visa par correspondance, mais si tu te déplace aux heures et jours d'ouverture, moyennant une queue, tu va obtenir ton visa immédiatement si ton dossier est complet.

Ces formalités sont gratuite. Tu ne paye que les taxes liées au visa lui même. le montant dépend du type de visa que tu demande.
